



Alfred-DesRochers

Information générale et règlements

Table des matières

Horaire de l'école _____	3
Fréquentation scolaire _____	4
Motivation des absences _____	4
Retard et départ hâtif _____	4
Absences liées aux voyages et aux vacances _____	4
Circulation dans l'école _____	5
<i>Pour l'élève</i> _____	5
<i>Pour le parent</i> _____	5
Circulation sur les terrains de l'école _____	5
Objets interdits _____	6
<i>Armes et autres objets dangereux</i> _____	6
<i>Appareils électroniques</i> _____	6
<i>Vapoteuse</i> _____	6
<i>Les objets personnels</i> _____	6
Captation d'image ou de voix _____	6
Matériel et autres biens _____	7
Code vestimentaire _____	7
Utilisation des ressources informatiques _____	8
Collations, repas et boissons _____	9
<i>Allergies</i> _____	9
<i>Collations</i> _____	9
<i>Repas</i> _____	9
<i>Service de cafétéria</i> _____	9
<i>Boissons énergisantes</i> _____	Erreur ! Signet non défini.
<i>Occasions spéciales</i> _____	9
<i>Récupération et recyclage</i> _____	9
Interdiction de vente à l'école _____	10
Assurance _____	10
Autorisation de prise de médicaments _____	10
Fermeture de l'école _____	10
La cour d'école _____	11
Stationnements et circulation des véhicules autour de l'école _____	11
Règlement sur les conditions et modalités applicables à la révision d'un résultat _____	11
Annexe 1 : Guide pour vous aider dans le choix des vêtements de vos enfants _____	12
Annexe 2: Collation école Alfred-DesRochers _____	13
Annexe 3 : Formulaire de distribution/administration d'un médicament prescrit _____	14
Annexe 4 : Plan de circulation des véhicules aux alentours de l'école Alfred-DesRochers _____	15

Horaire de l'école

Pour réussir, pour se développer pleinement et pour contribuer aussi au développement de notre communauté, il nous faut d'abord et avant tout être présent et à l'heure. La ponctualité et l'assiduité sont à la base même du respect et de la responsabilisation.



Horaire de l'école

PRIMAIRE 1 ^{re} à la 6 ^e année	
7 h 50	Accueil des élèves
7 h 55 à 8 h 55	Cours 1
8 h 55 à 9 h 55	Cours 2
9 h 55 à 10 h 30	Récréation – 35 minutes
10 h 30	Accueil des élèves
10 h 35 à 11 h 35	Cours 3
11 h 35 à 12 h 55	Dîner – Tous les élèves
12 h 55	Accueil des élèves
13 h à 14 h	Cours 4
14 h à 15 h	Cours 5
15 h à 15 h 10	Sortie

MATERNELLE 5 ans	
7 h 50	Accueil des élèves
7 h 50 à 10 h 55	Cours
10 h 55 à 13 h	Dîner
13 h à 14 h 52	Cours

SERVICE DE GARDE Maternelle	
7 h à 7 h 50	Matin
10 h 55 à 13 h	Dîner – Tous les élèves
14 h 52 à 17 h 30	Après-midi

SERVICE DE GARDE Primaire	
7 h à 7 h 50	Matin
11 h 35 à 13 h	Dîner – Tous les élèves
15 h à 17 h 30	Après-midi



Fréquentation scolaire

Tout enfant résidant au Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de 6 ans, et ce jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient un diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité (article 14 de la LIP).

L'élève est tenu de participer aux activités de l'école dans le respect de l'horaire établi. Le parent, quant à lui, prend les moyens requis pour que son enfant respecte le calendrier scolaire et l'horaire établi. En s'assurant de la fréquentation scolaire de son enfant, il valorise l'importance de l'école et de l'éducation. C'est pourquoi nous vous demandons de **prendre les rendez-vous de vos enfants en dehors des heures de cours ou pendant les journées pédagogiques** (dans la mesure du possible), afin que votre enfant ait accès à toutes les notions dont il a besoin.

Motivation des absences

Le parent a la responsabilité de motiver l'absence de son enfant en communiquant avec le secrétariat soit par écrit à AlfredDesRochers@cssrs.gouv.qc.ca ou via téléphone au [819 822-5680](tel:819-822-5680) quelques jours précédant l'absence ou avant 8h la journée même de celle-ci. Le motif de l'absence doit être précisé.

La direction se réserve le droit de refuser la motivation et d'exiger un document officiel justifiant l'absence.

Retard et départ hâtif

Pour un retard : L'élève doit passer par le secrétariat pour aviser de son arrivée à l'école. Si l'élève est au préscolaire ou au premier cycle, son parent doit l'accompagner jusqu'au secrétariat.

Pour un départ hâtif : Le parent doit se rendre au secrétariat pour attendre son enfant, et ce, pour tous les élèves de l'école afin de nous assurer de leur départ en toute sécurité. À noter que la secrétaire appellera l'enfant en classe et le fera sortir seulement à votre arrivée afin de protéger le temps de classe.

Absences liées aux voyages et aux vacances

N'oubliez pas d'aviser le secrétariat pour le contrôle des absences.

L'école n'endosse pas les absences liées aux voyages, aux vacances et aux activités externes à l'école sur temps de classe. Pour favoriser la réussite de l'élève, il est préférable que les parents respectent le calendrier scolaire et planifient leurs absences en fonction des congés prévus pour les élèves à ce calendrier.

En ce qui concerne les évaluations durant l'absence ou à venir, il appartient à l'élève et aux parents de prendre une entente avec les enseignants concernés avant le voyage. L'élève et le parent assument que les absences liées aux voyages, aux vacances et aux activités externes à l'école ne seront pas compensées par un enseignement supplémentaire. Ainsi, l'enseignant n'est pas tenu de reprendre l'enseignement dispensé ni de fournir des travaux. C'est à l'élève et aux parents de

celui-ci d'utiliser les moyens et ressources disponibles pour prévenir ou rattraper son retard scolaire (ex : exercices, travaux et études durant l'absence).

Circulation dans l'école

Pour l'élève

Il est interdit de circuler dans l'école pendant les heures de cours. L'élève qui, pour une raison exceptionnelle, circule dans l'école durant les heures de cours doit être autorisé par un adulte de l'école. L'élève suspendu ou déclaré absent ne doit pas circuler à l'intérieur ou sur les terrains de l'école.

En tout temps l'élève circule dans l'école (corridors, escaliers, vestiaires) calmement, en marchant avec les souliers attachés.

Pour le parent

Les parents sont bienvenus dans notre école, et plusieurs motifs peuvent justifier leur passage parmi nous (rencontre avec un membre du personnel, bénévolat...). Il est toutefois important que la présence des parents se fasse dans le respect du travail des enseignants et des élèves, et dans le respect de règles de sécurité de base.

Sans exception, lorsque vous devez vous présenter à l'école durant la journée, dès votre arrivée, **vous devez vous annoncer à la porte principale du secrétariat et attendre que la secrétaire vous réponde**. Il faut se présenter à la réception afin de s'identifier, de donner le motif de sa visite et aussi s'assurer de la disponibilité de la personne que vous souhaitez rencontrer. Si la personne est disponible ou qu'il s'agit d'un rendez-vous officiel, vous devez attendre au secrétariat qu'un membre du personnel ou un élève attiré vienne vous chercher. Aucun parent n'est autorisé à circuler librement dans l'école.

Si vous devez venir chercher votre enfant après les heures de cours, vous devez vous présenter à la porte du service de garde.

Circulation sur les terrains de l'école

Pour les élèves qui se rendent à l'école en marchant ou à bicyclette, **il est interdit de circuler dans les stationnements**.

Pour des raisons de sécurité :

- Lorsque les autobus procèdent au débarquement ou à l'embarquement des élèves, aucune circulation automobile, à vélo ou à pied n'est permise dans cette zone.
- Le stationnement près du débarcadère est réservé exclusivement pour les employés de l'école.
- Si vous devez vous stationner à l'école pour une rencontre, vous devez vous procurer une **vignette de stationnement** :
 - 6 \$ pour la journée complète
 - 3 \$ pour une demi-journée
 - Sans vignette, vous **risquez de recevoir une contravention**.

Objets interdits

Armes et autres objets dangereux

Il est interdit d'apporter toute arme ou imitation d'arme à l'intérieur ou sur les terrains de l'école. L'élève ayant en sa possession une arme sera confié à la direction de l'école et un signalement pourrait être faite aux autorités policières, si cela implique la mise en danger de d'autres élèves de l'école. Il est aussi interdit d'apporter un objet dangereux, exemples : pointeur laser, briquet, couteau, pétard, etc.

Appareils électroniques

À l'exception des appareils autorisés dans le cadre d'une activité pédagogique, les appareils électroniques (téléphone cellulaire, lecteur de musique, montre intelligente et tout autre appareil avec fonctions similaires) sont interdits à l'école.

L'élève utilisant son téléphone cellulaire ou tout autre appareil aux fonctions similaires pendant les heures de cours recevra la sanction suivante : **le cellulaire ou l'appareil électronique sera confisqué et les parents seront informés par téléphone**. L'élève pourra le récupérer en fin de journée, mais le parent en sera informé. **S'il y a récurrence, l'appareil sera confisqué, mais le parent devra se déplacer à l'école pour le récupérer.**

Vapoteuse

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les établissements scolaires ainsi que sur les terrains mis à la disposition de ceux-ci. Il est aussi interdit de tolérer qu'une personne fume ou vapote dans un endroit où il n'est pas permis de le faire. Si un élève a en sa possession une vapoteuse ou s'il utilise une vapoteuse sur les terrains de l'école, celle-ci lui sera confisquée sur-le-champ et des sanctions disciplinaires seront appliquées immédiatement.

Les objets personnels

Les élèves ne sont pas autorisés à apporter des objets personnels à l'école (jouets, objets de la maison, etc.) à moins d'une autorisation spéciale dans un cadre pédagogique.

Captation d'image ou de voix

Des photographies ou des enregistrements sont parfois captés par des élèves ou des parents, notamment lors de spectacles, de sorties ou d'activités éducatives incluant le transport scolaire.

Soyez avisés que la diffusion de ces photographies ou enregistrements est interdite à moins d'obtenir le consentement des adultes ou des parents des élèves concernés. L'utilisation non autorisée de ces photographies ou enregistrements peut engager votre responsabilité.

Références : Articles 35 et 36 du Code civil du Québec et Article 5 de la Charte des droits et libertés de la personne.

Matériel et autres biens

L'école met à la disposition de l'élève divers types de matériel afin de soutenir les apprentissages et le développement des compétences. L'élève s'engage à prendre soin des manuels scolaires, des livres empruntés à la bibliothèque et tout autre bien appartenant à l'école. En cas de perte ou de bris, l'école se réserve le droit de réclamer le remplacement, la réparation ou le remboursement du bien.

Les élèves sont responsables de leur matériel personnel et de leurs vêtements. **L'identification du matériel et des vêtements sont nécessaires en cas de perte ou d'oubli.** Le matériel (gourde, boîte à lunch, sac d'éducation physique, etc.) et/ou les vêtements non réclamés seront envoyés à des œuvres de bienfaisances.

Si un élève cause des dommages aux biens de l'école, les parents devront assumer le coût de la réparation ou du remplacement.

Code vestimentaire

La liberté d'expression et les droits fondamentaux s'exercent dans le respect des valeurs démocratiques et des mesures de sécurité et de santé, de décence et de civisme. Ainsi, considérant la mission de l'école :

- L'élève doit porter des vêtements appropriés selon les activités et les saisons. Référez-vous à l'*Annexe 1 : Le thermomètre vestimentaire*, l'*Annexe 2 : Tenue vestimentaire printanière* ou sur notre site internet dans la section *Vie à l'école/Code de vie/Règles de vie* ;
- L'élève doit avoir une paire de chaussures pour l'extérieur et une autre paire pour l'intérieur (pour les déplacements dans l'école ainsi que pour les périodes d'éducation physique).

C'est la responsabilité des parents de voir à ce que l'habillement de leur enfant soit adapté à la température. Il faut prévoir des vêtements en cas de pluie, car les enfants sortent dehors en tout temps. L'enfant ne pourra pas demeurer à l'intérieur, faute de vêtements adéquats.

En cas de conditions extrêmes (froid intense ou chaleur excessive), l'école se réserve le droit de garder les enfants à l'intérieur ou de limiter la durée des sorties à l'extérieur.

Pour respecter le code vestimentaire général, en tant qu'élève :

- Je porte des chandails exempts de dessins ou de messages à caractère violent, raciste, obscène ou sexiste.
- Je porte des vêtements appropriés pour être confortable et projeter une image soignée de ma personne.
- Je porte des vêtements qui ne sont pas troués en haut des genoux.
- Je porte des vêtements qui couvrent bien l'ensemble de mes parties privées (régions de la poitrine, de l'abdomen, et qui ne laissent pas voir les sous-vêtements).
- Je participe à l'éducation physique avec l'uniforme (« t-shirt », pantalon court ou de sport, et espadrilles) à tous mes cours, pour l'hygiène et le bien-être. **(Exception 1^{ère} et 2^e année)**

- Je m’habille adéquatement selon la température extérieure (sortie extérieure tous les jours malgré une faible pluie).
- J’ai deux paires de souliers. Je les change lorsque je rentre à l’intérieur.
- Je ne porte pas de tuque, de casquette, de capuchon ou de chapeau en classe.
- Je porte des vêtements dont le tissu est opaque.
- Je porte des chaussures confortables et sécuritaires en tout temps à l’école (pas de talons hauts, de sandales de type « gougounes », de Crocs, pantoufles North face et autres types de chaussures non adaptées).

Pour respecter le code vestimentaire en éducation physique, en tant qu’élève :

- Je porte des espadrilles à semelles non marquantes (de préférence avec des lacets).
- Je porte un chandail à manches courtes.
- Je porte une culotte courte ou survêtement.
- Je porte des bas.
- J’ai les cheveux attachés.
- J’évite de porter des bijoux (pour ma sécurité).

***Le tout doit être placé dans un sac en tissu identifié au nom de l’élève. Celui-ci doit faire laver ses vêtements régulièrement.

Pour l’exemption d’un cours d’éducation physique en cas de blessure de plus de 5 jours, un billet médical signé et daté est exigé.

Utilisation des ressources informatiques

Des ressources informatiques sont mises à la disposition des élèves pour la réalisation d’activités d’apprentissage autorisées dans le cadre scolaire. L’utilisation de celles-ci est un privilège et non un droit. Il peut être révoqué en tout temps à tout utilisateur qui ne se conforme pas aux règles d’usage.

Un code d’accès individuel et un mot de passe sont alloués à chaque utilisateur qui devient responsable de la confidentialité et de l’usage de son code.

Responsabilité de l’élève :

- Utilisation des ressources dans le respect des personnes et de leur vie privée, et ce, tant dans la communication de messages que d’images ;
- Engagement à conserver des communications empreintes de respect et de civisme ;
- Utilisation des ressources dans le respect de la réputation et de l’image de l’école ;
- Application des mesures de sécurité établies par le centre de services scolaire.

Collations, repas et boissons

Allergies

L'établissement ne mettra pas en place de politique d'interdiction d'aliments allergènes. Il est de la responsabilité de chaque famille de sensibiliser son enfant aux mesures de prévention nécessaires en lien avec ses allergies et ceux des pairs.

Nous comptons sur la collaboration et la vigilance de tous afin de favoriser un environnement sécuritaire, tout en reconnaissant les limites d'une interdiction absolu.

Collations

L'école a mis en place des mesures pour amener l'élève à adopter de saines habitudes de vie. Vous trouverez une liste de collations saines privilégiées par l'école sur notre site.

Vous pouvez aussi vous rendre sur notre site internet dans la section *Coin des parents/Rentrée et fournitures scolaires/Informations importantes* ou vous pouvez vous référer à un résumé présenté en *Annexe 3 : Collations école Alfred-DesRochers*.

Repas

Les élèves peuvent dîner à l'école (s'ils sont inscrits) en apportant leur casse-croûte froid. Il n'y a pas de four à micro-ondes. Nous suggérons l'usage d'un contenant de type « thermos » si vous souhaitez offrir un repas chaud à votre enfant. En cas d'oubli du dîner de votre enfant, un **service de repas de dépannage** sera offert. Toutefois, **les frais associés seront à votre charge**.

Service de cafétéria

Un service de repas chauds est offert à l'école pour ceux qui le désirent. Les réservations se font via le site du traiteur Laniel St-Laurent. L'information vous est transmise en début d'année. Elle est aussi disponible sur le site internet de notre école dans la section *Service/Service de traiteur ou via ce lien* :

[Laniel St-Laurent - Gestion de cafétéria \(lanielstlaurent.ca\)](http://lanielstlaurent.ca)

Occasions spéciales

Les gâteries (bonbons, chocolats, gomme à mâcher et autres) seront permises seulement lors d'occasions particulières désignées par le personnel de l'école.

Récupération et recyclage

Nous sollicitons votre collaboration afin de soutenir nos efforts collectifs de préservation de l'environnement. Nous suggérons l'usage de contenants réutilisables et incassables pour le casse-croûte. Les élèves rapportent les contenants à la maison.

Interdiction de vente à l'école

Il est interdit de vendre quelque objet que ce soit, à l'exception de ce qui est approuvé par le conseil d'établissement dans le cadre de campagnes de financement associées aux activités scolaires et parascolaires.

Assurance

Il est important de savoir que le centre de services scolaire ne contracte aucune assurance contre les accidents corporels pour ses élèves. Elle possède une police d'assurance couvrant seulement les accidents engageant la responsabilité du centre de services scolaire du fait de son personnel, de ses biens ou de ses activités.

En conséquence, la majorité des accidents fortuits survenant aux élèves n'est pas couverte par cette police. Il est donc très important que chaque famille prenne elle-même une assurance si elle veut que ses enfants soient couverts contre les accidents ou maladies.

Pour plus de détails, rendez-vous sur le site de la CSSRS/À propos/Services centralisés/Service du secrétariat général/Assurance ou référez-vous au lien qui suit :

<https://cssrs.gouv.qc.ca/le-cssrs/a-propos/services-centralises/service-du-secretariat-general/assurances#c337>

Autorisation de prise de médicaments

Le personnel de l'école ne peut poser un diagnostic et ne peut administrer des médicaments vendus sans ordonnance. Celui-ci doit se limiter à la stricte exécution des directives de l'ordonnance médicale fournie par le parent. **Il est donc essentiel que le parent fournisse une autorisation écrite, en plus de l'ordonnance et des directives sur la façon de procéder.**

Pour des raisons de sécurité, **il est strictement interdit de placer des médicaments dans le sac à dos ou la boîte à lunch de votre enfant.**

Tout médicament doit être remis au secrétariat avec le formulaire d'autorisation rempli. Le document à compléter est disponible via ce lien :

<https://cssrs.gouv.qc.ca/ecoles-et-centres/ecoles-primaires/alfred-desrochers/coin-des-parents/prise-de-medicament-a-lecole>

Il est aussi disponible directement sur le site internet de notre école dans la section *Coin des parents/Documents de références* et un aperçu est joint en Annexe 4.

Fermeture de l'école

Lorsqu'il y a fermeture de nos écoles pour raison de tempête ou pour toute autre raison jugée majeure, un message apparaît sur la page principale du portail du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke via. Un en-tête avec la mention « AVIS IMPORTANT » s'affichera en rouge dès 6 h 30, et ce, jusqu'à la fin de la journée.

Vous pouvez utiliser ce lien : <https://cssrs.gouv.qc.ca/le-cssrs> ou aller directement sur la page d'accueil du site internet de la CSSRS.

La cour d'école

La cour étant la propriété de l'école, nous tenons à vous informer qu'aucune personne (excepté les élèves inscrits au service de garde et de son personnel) ne pourra y être après la classe et ce, jusqu'à la fermeture du service de garde soit à 17h30. Donc, si vous souhaitez que votre enfant joue sur le terrain de l'école, vous devez l'inscrire au service de garde. Il en est de même pour les journées pédagogiques.

Stationnements et circulation des véhicules autour de l'école

La majorité des élèves de l'école Alfred-DesRochers doivent se déplacer en autobus. Dans cette optique, peu de zones sont prévues pour déposer ou venir chercher vos enfants en voiture. Pour la sécurité de tous, nous vous demandons de bien vouloir utiliser uniquement les zones désignées pour déposer vos enfants, ce qui contribuera également à la sécurité des quelques élèves marcheurs.

Le stationnement des employés **n'est pas destiné aux débarquements et/ou à l'embarquement des élèves pour une question de sécurité.** Il est strictement réservé aux membres du personnel de l'école, qui paient une vignette pour garantir leur place et ce entre 7h et 17h. *Documents de références et un aperçu est joint en Annexe 5.*

Règlement sur les conditions et modalités applicables à la révision d'un résultat

La révision du résultat d'un élève consiste à examiner de nouveau ce résultat. Il ne s'agit pas d'une reprise d'examen pour l'élève. La révision peut mener au maintien, à la majoration ou à la diminution du résultat initial.

Aux fins du règlement de Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.1, par. 4°), la révision d'un résultat comprend la révision du résultat d'une évaluation ou d'une partie d'une évaluation.

Elle comprend également la révision d'un résultat constitué de plusieurs évaluations, notamment le résultat pour un cours, une étape, une matière, une discipline, une compétence ou un volet. Une demande de révision ne peut que concerner l'étape en cours ou l'étape précédente, pas l'année.

Une évaluation peut être révisée une seule fois.

Vous pouvez consulter la procédure au *CSSRS/Services/Aux élèves et aux parents/Révision de résultats*.

Vous pouvez aussi y accéder via ce lien : <https://cssrs.gouv.qc.ca/services/aux-eleves/revision-de-resultats#c5150>

Annexe 1 : Guide pour vous aider dans le choix des vêtements de vos enfants.

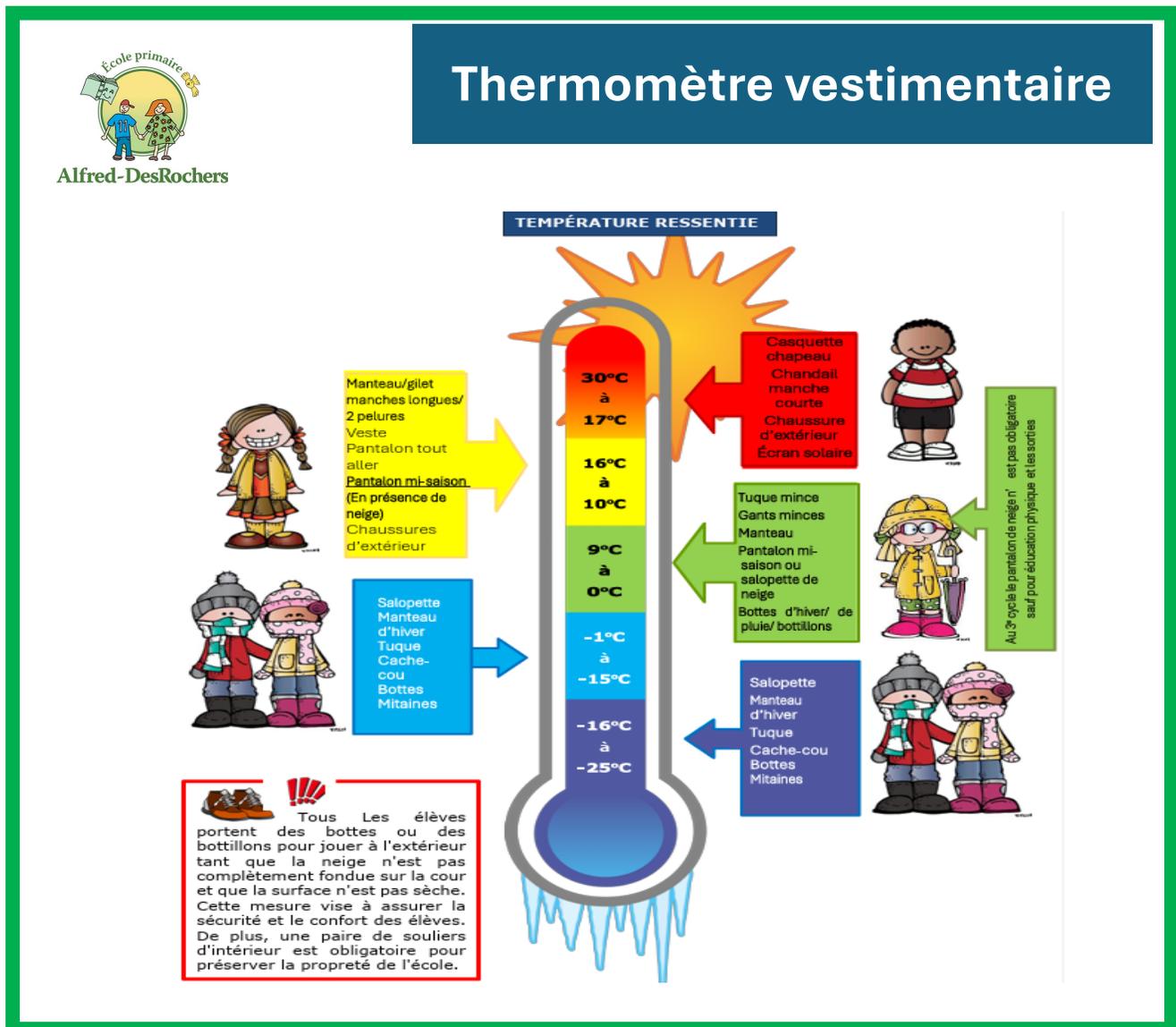
Nous avons à cœur que votre enfant se sente confortable pour jouer à l'extérieur et qu'il puisse aussi être confortable pour le reste de la journée

C'est important pour être confortable et sécuritaire que :

- Je porte des souliers adaptés à l'activité que je pratique ;
- Je porte des vêtements convenables et sécuritaires selon les saisons.



Pas de souliers d'intérieur sur la cour en tout temps.



Annexe 2 : Collation école Alfred-DesRochers

Une collation santé, c'est important pour les enfants !

Une bonne collation doit donner de l'énergie et aider à attendre jusqu'au prochain repas (satiété). Afin de répondre à ces conditions, voici de nouvelles directives concernant les collations à l'école Beaulieu.

Un collation santé est composée de :

- Un fruit ou un légume frais
- Un aliment protéiné, à grains entiers ou autre.
- De l'eau

ÉTAPE 1 :
 Choisir un légume ou un fruit frais.

Ils sont tous permis !

Etc.

Préparer le légume ou le fruit pour qu'il soit prêt à manger
 (laver, peler, couper, etc.)

ÉTAPE 2
 Choisir un aliment protéiné OU un aliment à grains entiers OU un aliment de la catégorie autres

Vous pouvez cliquer sur les liens ou les images pour avoir accès à des informations supplémentaires ou à des idées de recettes.

Aliments protéinés	Aliments à grains entiers	Autres
<p style="text-align: center; font-size: small;">Sans arachides, sans noix</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <small>Œuf à la coque écaillé</small> </div> <div style="text-align: center;"> <small>Yogourt, pouding de chia</small> </div> <div style="text-align: center;"> <small>Lait de vache ou végétal</small> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;"> <small>Houmous, végété pâté, tartinade de haricots noirs ou de tofu.</small> </div> <div style="text-align: center;"> <small>Fromage à pâte ferme ou cottage</small> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;"> <small>Graines écaillées de tournesol ou de citrouille</small> </div> <div style="text-align: center;"> <small>Pois chiches, ou graines de soja grillées</small> </div> </div>	<p style="text-align: center; font-size: small;">Sans arachides, sans noix</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <small>Craquelins à grains entiers</small> </div> <div style="text-align: center;"> <small>Granola, Gruau, Quinoa</small> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;"> <small>Tranche de pain ou demi-bagel à grains entiers</small> </div> <div style="text-align: center;"> <small>Tortillas ou pitas à grains entiers</small> </div> </div>	<p style="text-align: center; font-size: small;">Sans arachides, sans noix</p> <p style="text-align: center; color: #42A5F5; font-size: small;">Fruits séchés</p> <p style="text-align: center; color: #42A5F5; font-size: small;">Préféablement cuisinés à la maison :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <small>Smoothies</small> </div> <div style="text-align: center;"> <small>Compote de fruits</small> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;"> <small>Galettes</small> </div> <div style="text-align: center;"> <small>Muffins</small> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;"> <small>Barres tendres</small> </div> <div style="text-align: center;"> <small>Boules d'énergie</small> </div> </div>

ÉTAPE 3:
 Une bouteille d'eau pour boire toute la journée

Annexe 3 : Formulaire de distribution/administration d'un médicament prescrit

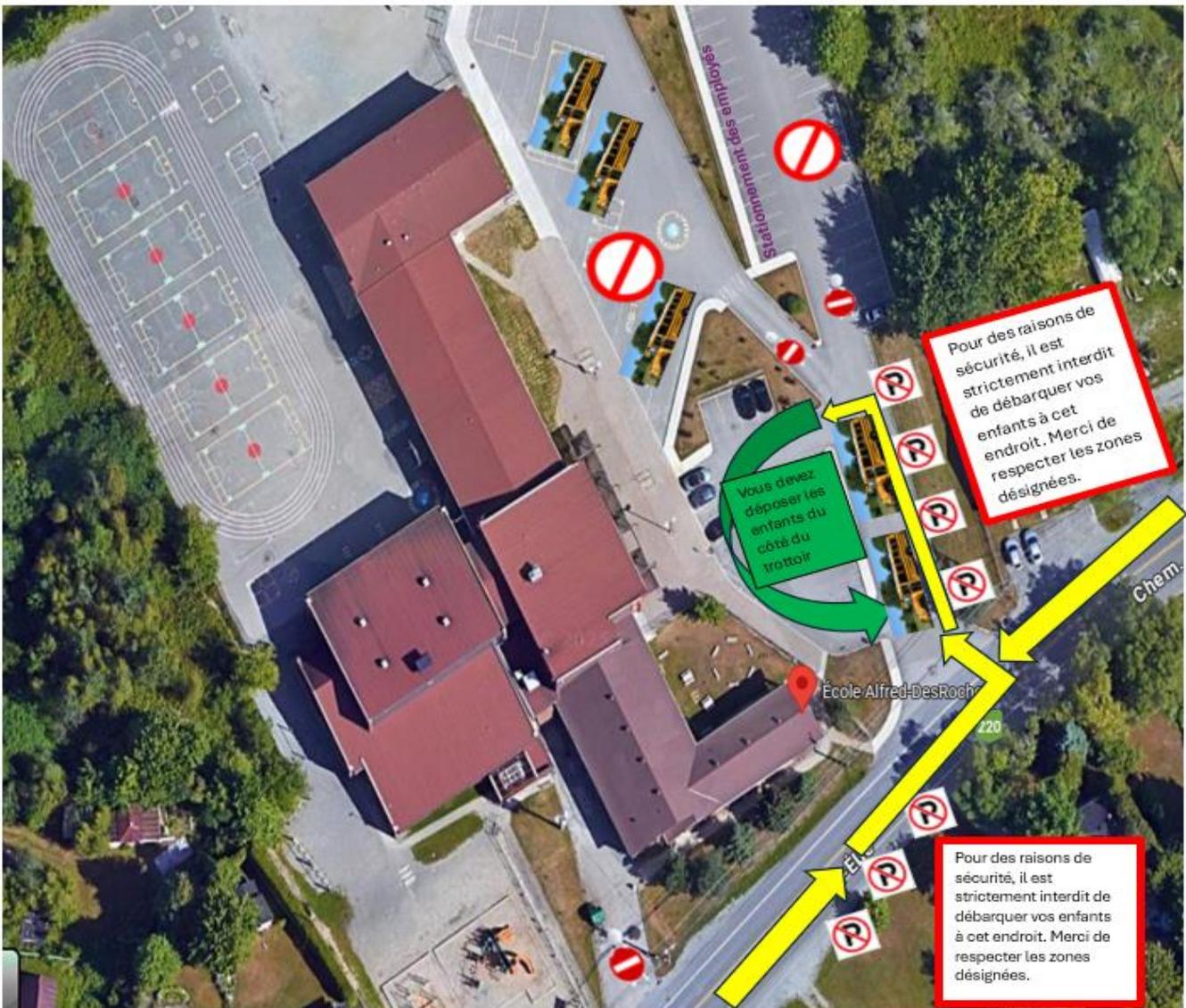
Ce document est à compléter et il est disponible via ce lien :

<https://cssrs.gouv.qc.ca/ecoles-et-centres/ecoles-primaires/alfred-desrochers/coin-des-parents/prise-de-medicament-a-lecole>

Il est aussi disponible directement sur le site internet de notre école dans la section *Coin des parents/Documents de références*.

Centre de services scolaire de la Région de Sherbrooke Québec		Demande pour distribuer ou administrer un médicament prescrit Annexe 3	
IDENTIFICATION			
Nom et prénom de l'élève :		repère :	
Date de naissance :			
Nom du parent 1 :		avec l'enfant :	
Téléphone résidence :		Téléphone travail :	
Nom du parent 2 :		Lien avec l'enfant :	
Téléphone résidence :		Téléphone travail :	
Autre numéro en cas d'urgence :		Nom de la personne :	
MÉDICATION			
Description du problème de santé :			
Nom du médicament :			
Dosage :		Heure :	
Durée du traitement :		Médecin traitant :	Téléphone :
Effets secondaires prévisibles, si connus :			
Mode de conservation du médicament selon les indications du pharmacien :			
Aide requise :			
Par la présente,			
1. Je reconnais avoir pris connaissance des recommandations concernant la distribution ou l'administration à l'école de médicaments prescrits.			
2. Je reconnais que le personnel de l'école et du service de garde ne possède pas de formation médicale.			
3. Je m'engage à remettre le médicament dans le contenant reçu du pharmacien avec l'étiquette faisant preuve d'ordonnance, à renouveler la prescription au besoin et à reprendre le médicament dès qu'il n'est plus requis à l'école ainsi qu'à la fin de l'année scolaire.			
4. Je m'engage à informer le personnel de l'école et du service de garde par écrit de toute modification aux indications précédentes en fournissant la nouvelle prescription du médecin ou l'étiquette de la pharmacie.			
5. J'autorise , la ou les personnes désignées par la direction d'école, à distribuer ou administrer le médicament prescrit à mon enfant.			
_____ Signature du parent ou de l'autorité parentale		_____ Date	
Centre de services scolaire de la Région de Sherbrooke		Service des ressources éducatives	SRE-AS-003-00-21 - Page 1 de 2

Annexe 4 : Plan de circulation des véhicules aux alentours de l'école Alfred-Desrochers



Important – Sécurité lors du débarquement des enfants

Vous devez en tout temps vous assurer que votre enfant soit débarqué dans un endroit sécuritaire. Le trafic autour de l'école est dense, et très peu d'endroits permettent un débarquement en toute sécurité.

Nous vous demandons de **vous référer au plan fourni** et de **respecter les zones désignées à cet effet**.

🚫 Aucun arrêt n'est permis en double, dans les zones non prévues à cet effet ou devant les entrées de l'école.

🚓 Des interventions du service de police sont possibles et des **constats d'infraction** pourraient être émis.

👉 La sécurité de tous les enfants est une priorité. Merci de faire preuve de vigilance et de respecter les consignes